



CAHIER des CHARGES relatif à l'organisation de la Finale de Coupe District U13 Samedi 22 Juin 2019 (voire 15/06)

Le club candidat devra assurer les prestations suivantes :

1. Infrastructures/matériel :

1.1. Mise à disposition de 2 terrains à 8 (dimension de 55/68m x 40/55m) sur un site **UNIQUE.**

Les deux terrains devront être de ***bonne - voire très bonne qualité, en herbe ou synthétique***, avec le traçage réglementaire (ligne médiane, rond central, surface de réparation à 13m, point de pénalty, coup de pied de but).

Les terrains devront être juxtaposés, proches du podium et couverts par la sonorisation).

1.2. Chaque terrain devra être équipé des buts réglementaires (dimension **6m x 2m**) avec filets posés, piquets de corner, de 2 bancs pour les remplaçants et une chaise pour le délégué.

1.4. Le club devra mettre à la disposition du District Marne un podium couvert (avec 3 tables et 8 chaises) et une sono de bonne puissance capable de couvrir les 2 terrains, et comportant : une table de mixage, une platine CD, 1 micro avec fil, 1 micro HF, 2 à 4 enceintes (+ raccords), une prise électrique et une rallonge électrique.

1.5. Mettre à la disposition du District Marne deux panneaux d'affichage de dimension minimale 2m x 1m (programme des rencontres, classement, informations).

1.6. Fournir 8 barrières de 2m (placées devant le podium) pour la clôture de la manifestation et 2 x 10 coupelles (2 couleurs)

1.7. Fournir 4 drapeaux de touche (rencontres simultanées sur les 2 terrains)

1.8. Fournir au District le règlement intérieur de l'installation (au moins 30 jours avant la date de la manifestation)

2. Intendance/organisation :

2.1. Prévoir des rafraichissements pour l'équipe d'organisation et les officiels du District Marne, soit **4 à 8 personnes maximum**.

2.2. Identifier une personne du club qui s'occupera de l'intendance et la relation avec le District, selon les indications données.

2.3. Organiser et prendre en charge la réception clôturant la manifestation, avec les invités du club ou du District, et les organisateurs.

3. Communication :

3.1. Le club devra assurer la promotion de l'évènement dans sa commune durant la semaine précédent la manifestation.

3.2. Contacter un journaliste de l'Union, pour effectuer un reportage le jour de cette manifestation.

3.3. Dresser au moins un mois avant la date de la manifestation, la liste des élus locaux et personnalités à inviter pour la clôture de la manifestation.

* * * * *

Le District recensera les candidatures jusqu'au 14 décembre 2018.

Les clubs candidats seront informés avant le 31 janvier 2019, de la décision du District, après validation par le Bureau ou le Comité Directeur.